

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 751 - Octobre 2024 - 60^{ème} année - 1,50 €



L'abrogation de la réforme des retraites

ILS SONT TROP NOMBREUX!
ILS VIVENT TROP VIEUX!
ILS ONT TROP D'POGNON!!!



MEETING
CONFÉDÉRAL

SAMEDI 26 OCTOBRE
Maison de la Mutualité
à Paris

Quijac

C'est maintenant !

FO France Travail
a tenu son assemblée générale
le 10 octobre



FO Novoferm
Un point
sur les négociations salariales



Élections à la Poste
Excellents résultats pour FO

(Lire P.2)

**La Commission
administrative élargie**
a réuni près de 250 militants
le 7 octobre à la Chapelle-sur-Erdre



(Lire PP.4,5 et 6)

Grève à Saunier Duval
Aucun licenciement,
aucun départ contraint



**Maintien des Établissements
de Mindin à Saint-Brevin**



(Lire P.7)

FO France Travail a tenu son assemblée générale le 10 octobre



L'Assemblée générale annuelle de la Section FO France travail PDL a réuni plus de 230 syndiqués. Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD FO 49, a ouvert les travaux en rappelant l'un des dossiers essentiels du moment, celui de l'abrogation de la réforme des retraites pour laquelle la confédération organise un grand meeting à Paris le 26 octobre. Comme à l'occasion de la CA de l'UD FO 44 du 7 octobre, Anne-Cécile Trégret a dressé un état des lieux des attaques gouvernementales contre les personnels de France Travail. Extraits de son intervention : «Comme dans d'autres secteurs, les personnels de France Travail sont visés par le gouvernement qui s'attèle à nous liquider en livrant une très large part de nos missions. C'est à nous de former ces prestataires aux frais de France Travail. L'un d'eux est le prestataire privé AKSIS. Le fils du PDG de la maison mère qui a participé à la création de France Travail. Il s'agit de M. Ferracci, actuellement Ministre

Délégué à l'Industrie et intime du Président Macron. Nous condamnons les méthodes employées par ces officines de placement qui se présentent au public sous le nom de France Travail. Les demandeurs d'emploi nous font état de harcèlement et de remise en cause de leur inscription sur la liste des demandeurs d'emploi. FO condamne fermement l'instauration d'une main d'œuvre gratuite constituée par les bénéficiaires du RSA. Les politiques gouvernementales se durcissent. L'IGAS préconise la suppression de 600 postes à France

Travail, la Direction Générale annonce une économie de 2900 postes liée à l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans nos métiers et le budget de France Travail serait amputé d'environ 800 millions d'euros. Après les rapports d'activité et de trésorerie, l'AG a débattu des revendications de la résolution qui a été adoptée à l'unanimité moins une abstention. Parmi celles-ci, l'augmentation urgente des salaires: plus 190 € net minimum pour tous au 1^{er} janvier 2024, le refus des suppressions de postes et le retour à la préservation de l'anonymat pour les collègues. ■



FO Novoferm Un point sur les négociations salariales



De g. à d. : Jérôme Morieux, Secrétaire adjoint du syndicat des Métaux de Machecoul - Jean-Yves Bonnet, trésorier - Jean-Noël Ardouin, Secrétaire du syndicat général des Métaux de Machecoul et région Pays-de-Retz - Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'UD FO 44 - Laurent Michaud, membre du bureau des Métaux de Machecoul.

Novoferm France a été créée en 1958. L'entreprise est devenue en 2003 une filiale du groupe Japonais Sanwa Holdings Corporation. La société est implantée au Japon, en Amérique du Nord, en Europe et compte 12 930 employés. Ce leader mondial de la fermeture fabrique divers produits : des volets roulants, des portes pour les bâtiments industriels et pour les logements, des portes de garage pour les maisons, des équipements de quai, etc. Novoferm France regroupe trois sites. En région parisienne, près de Melun, l'usine de 150 salariés est spécialisée dans la fabrication des portes coupe-feu. Près de Belfort dans l'Est, 50 salariés œuvrent à la confection de portes basculantes. À Machecoul, la production se concentre principalement sur les portes de garage et il existe une

tôlerie industrielle qui travaille en partenariat avec Les Chantiers de l'Atlantique auxquels l'usine livre les plafonds qui servent aux cabines des bateaux. Avec près de 200 salariés, il s'agit du plus gros site en France. Deux autres entreprises ont été rachetées, Norsud en 2016 et Manurégion en 2021, et sont spécialisées dans la pose des portes de garage et équipements de quai. Elles comptent environ 300 salariés, ce qui porte le nombre d'employés en France à environ 700. Le syndicat Force Ouvrière est majoritaire dans le groupe. Une certaine relation de confiance entre la direction et les camarades du syndicat s'est instaurée au fil des décennies, ce qui permet une pratique contractuelle (négociations collectives) favorable aux salariés. Les négociations annuelles

obligatoires (NAO) 2025 se tiendront en fin d'année. C'est donc l'occasion de revenir sur certaines avancées obtenues en deux ans. Les NAO signées par le syndicat ont permis d'obtenir 9,6% d'augmentation générale de salaire :

- ▶ + 6% en 2023,
- ▶ + 3,4% en 2024 avec un minimum de 70€ pour tous les salariés et des augmentations individuelles de 0,6% pour les non-cadres et de 1% pour les cadres.

▶ Le ticket-restaurant a été revalorisé de 6€ à 10€.

▶ En 2024, la prime de vacances est passée de 380€ à 400€, celle de panier jour de 8€ à 9€ et celle de quai de 5€ à 6€. Les œuvres sociales de CSE ont bénéficié d'une dotation exceptionnelle d'une valeur de 100€ par personne et un nouveau Compte Epargne Temps (CET) qui valorise l'ancienneté avec un abondement de la direction a été signé.

Cela n'exclut pas la fermeté. La direction a annoncé une possible activité partielle dès novembre. Les Chantiers de l'Atlantique auraient pris du retard dans leur commande, ce qui aurait des répercussions sur la production à Machecoul.

Force Ouvrière ne donnera pas un avis favorable car cette mise en place va conduire à réduire le pouvoir d'achat. ■

FO CHU Nantes

● Extraits du communiqué du 14 octobre

Transformation de l'Hôtel Dieu après le déménagement sur l'Île de Nantes

La mairie de Nantes a débuté une concertation sur le devenir des bâtiments de l'Hôtel Dieu après le déménagement du CHU sur l'Île de Nantes. En ce sens, le syndicat Force Ouvrière du CHU de Nantes porte plusieurs revendications qui ont pour but de répondre à un manque, d'améliorer l'offre de soins et de permettre une meilleure attractivité pour le CHU de Nantes.

Le syndicat Force Ouvrière du CHU de Nantes revendique :

- ▶ La transformation d'une partie des bâtiments en structure médico-sociale permettant (...)
- ▶ La création d'un Centre médico-psychologique pour pallier les manques (...)

- ▶ La création de logements étudiants (...)
- ▶ La création de logements sociaux dédiés aux hospitaliers (...)
- ▶ La création d'un Centre d'Accueil et de Permanences des Soins (CAPS)
- ▶ Le développement d'un second service Pass [aide médicale d'urgence]
- ▶ La création d'une crèche hospitalière (...)
- ▶ Le maintien des parkings souterrains du site pour les hospitaliers avec navettes...

(Lire le communiqué entier sur les réseaux sociaux de FO CHU Nantes)

Non à l'extension des périodes de congés imposés Rectorat et direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Le mercredi 9 octobre dernier, à l'occasion d'une audience auprès du secrétaire général d'Académie, une délégation intersyndicale (dont FO) a remis une pétition signée par 325 agents du Rectorat et des Directions Départementales 44 & 49. Cette pétition demande l'annulation d'une nouvelle hausse de période de fermetures, qui impose aux personnels

de prendre leurs congés sur des plages de plus en plus étendues au détriment de leur choix propre ou de leur statut et droit à congés. En effet, c'est près de 5 semaines (3 en été et 2 à Noël qui se voient imposées aux agents.) Suite aux réponses non satisfaisantes apportées lors de l'audience, la mobilisation est appelée à continuer. À suivre... ■

Élections à la Poste Excellents résultats pour FO

Avec 19160 voix, FO passe de 18,48% à 21,71% en termes de représentativité au niveau national. Au niveau de la direction Grand Ouest des bureaux de poste (20 départements), nous sommes la 1^{ère} organisation syndicale avec 771 voix (22,91%). Quentin Frantz du bureau de l'Eraudière à Nantes est élu. Côté

distribution du courrier, FO fait 509 voix (20,54%) dans les Pays de la Loire avec l'élection de Jérôme Belliot de la plateforme de Couëron. Concernant les centres de tri, Joël Joachim du centre de tri d'Orvault est élu (792 voix et 23,23%). Laurent Desnier de la direction informatique est également élu avec plus de 40% des suffrages. ■

Communiqué du 03/10/2024 de l'UD C.G.T-FO 44



« Nouveau » gouvernement : Même mépris !

Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition Écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, est venue ce jeudi 3 octobre à Nantes pour les Assises des déchets. À cette occasion, notre organisation syndicale a été sollicitée pour organiser des délégations FO de Saunier Duval et d'EDF Cordemais devant être reçues en audience par les représentants de la Ministre. Tout était prêt lorsque, la veille au soir, les audiences prévues ont été annulées, faute de temps disponible, au profit d'une hypothétique audience en visioconférence à venir.

L'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique dénonce le mépris affiché par la Ministre à l'égard des travailleurs,

en particulier au regard de la gravité des enjeux :

- ▶ 225 emplois à Saunier Duval et la pérennité de l'usine à Nantes ;
- ▶ 1 500 à 2 000 emplois directs et indirects, ainsi que la sécurité énergétique du Grand ouest, menacés par la fermeture annoncée de la centrale de Cordemais dès 2027 !

Nous ne voyons pour notre part ni « renouveau », ni « changement de méthode » de la part du gouvernement nouvellement installé.

L'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique se tient aux côtés des salariés et de leurs syndicats qui se battent pour le maintien de leurs emplois et de leurs sites industriels. ■



● Extraits de l'intervention de Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique, lors de la Commission administrative élargie du 7 octobre 2024



Le Comité Confédéral National s'est tenu à Carcassonne les 25 et 26 septembre derniers. Après le secrétaire général, 53 camarades ont pris la parole. Le lendemain, nous avons adopté une résolution que vous avez tous reçue. Elle reprend l'ensemble des revendications du moment et se termine par la proposition d'un meeting à Paris pour mobiliser la confédération sur l'axe de l'abrogation de la réforme des retraites.

(...) Le Président de la République a maintenant 78 % d'opinions défavorables, mais il continue, malgré cela, à s'accrocher et à dicter sa politique autoritaire et anti-ouvrière (...). Chacun a conscience que la situation est « très inflammable » et qu'il ne faudrait pas grand-chose pour que tout explose⁽¹⁾. La grève à Boeing aux USA pour l'augmentation des salaires en a surpris plus d'un. Et puis, les dockers de la côte Est des Etats Unis ont emboîté le pas. Le gouvernement américain, à quelques semaines des élections américaines, a demandé aux employeurs de négocier rapidement. Après 3 jours de grève, les dockers ont obtenu 61,5 % d'augmentation des salaires pour les 6 prochaines années. Ces puissants mouvements revendicatifs pourraient donner quelques idées, ici même en France.

● VASTE PLAN D'ÉCONOMIES DE 40 MILLIARDS D'EUROS

(...) Au-delà de la réforme des retraites⁽²⁾, il y a un vaste plan d'économies de 40 milliards d'euros, auquel s'ajoute une rentrée fiscale de 20 milliards d'euros. Cela est comparable à ce qu'a subi la Grèce en son temps. Contre cette rentrée supplémentaire de 20 milliards, certains proposent d'augmenter la durée de travail hebdomadaire à 36 ou 37 heures par semaine. Sur les 40 milliards économisés, il y

aurait 4 milliards en décalant la revalorisation des pensions de 6 mois. Le gouvernement voudrait également organiser un lissage des dépenses des collectivités territoriales autour de 5 milliards. La Cour des comptes parle de 100 000 emplois en moins. Et les collectivités territoriales qui refuseraient de mettre en œuvre ce plan de restriction budgétaire seraient sanctionnées. Et il a le malus pour l'achat des voitures thermiques. Ce malus rapporterait 1,5 milliard d'euros. Il y aurait une taxe sur l'électricité. Le prix de l'électricité a augmenté considérablement ces dernières années. On nous promettait de réduire la facture de 10 à 15 % au 1^{er} février 2025. La proposition de Barnier, c'est de maintenir le prix de l'électricité au niveau où il est pour récupérer une taxe supplémentaire de 4,5 milliards d'euros. On saigne les salariés et les retraités ! Cela aura des conséquences sur le niveau du pouvoir d'achat des salariés et retraités, donc sur le niveau de l'activité économique.

● PILLER LA SÉCURITÉ SOCIALE

(...) On nous fait régulièrement le coup du trou de la Sécurité sociale pour justifier les économies à réaliser. Il n'y a pas de trou de la Sécurité sociale mes camarades. Les exonérations des cotisations s'élevaient à 83,5 milliards d'euros en 2023. En 2024, ce sera 91 milliards d'euros. Près de la moitié de ces exonérations concernent les salaires entre 1 et 1,6 le Smic. On encourage les patrons à verser des salaires en dessous de 1,6 le Smic. On pousse donc le niveau des salaires vers le bas et on exonère tous azimuts. Une partie de ces exonérations n'est même pas compensée par l'État (2,6 milliards pour 2023). Ces exonérations bénéficient à 45 % aux entreprises du CAC 40. C'est à mettre en rapport avec les 72 milliards de dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 en 2024 au titre de l'année 2023. On ne connaît

pas le détail des mesures qu'ils veulent mettre en œuvre. Ils veulent réduire le montant des indemnités journalières pour les arrêts de travail. On parle de 600 millions d'économies. La Cour des comptes propose de passer de 3 à 7 jours le nombre de jours de carence. Concernant les affections de longue durée (13,7 millions de personnes sont concernées), ils réfléchissent à des économies à réaliser. Certains « spécialistes » préconisent 1 000 € de « reste à charge ». Ils prévoient également de réformer l'Aide Médicale d'État qui concerne les travailleurs étrangers en France. Il y a 466 000 bénéficiaires pour une durée maximale d'un an. Ça représente 1,1 milliard d'euros sur les 640 milliards de la Sécurité sociale. C'est-à-dire pas grand-chose. Il y a une campagne pour stigmatiser les travailleurs étrangers ou venant de l'immigration, qui seraient responsables de la fraude organisée contre la Sécurité sociale⁽³⁾. Tout ceci est nauséabond. Il faut que tout le monde sache ici que ce sont les patrons qui fraudent le plus⁽⁴⁾. Le CCN dans sa résolution s'oppose résolument à toutes ces mesures d'austérité qui sont annoncées (...)

● DÉ-INDUSTRIALISATION !

On nous dit qu'il faut réindustrialiser le pays. Sauf que l'on prend le chemin inverse. Cordemais : 48 heures après l'installation du nouveau

gouvernement, EDF annonce la fermeture de la centrale de Cordemais. 1 500 à 2 000 postes directs et indirects. Tout cela est inacceptable. On a appris cela pendant le CCN et on a sorti immédiatement un communiqué commun au syndicat, à la fédération et à l'Union départementale, pour condamner cette décision (...).

● SAUNIER DUVAL

Emmanuel Macron avait annoncé en septembre 2023 un objectif d'un million de pompes à chaleur produite en France d'ici 2027. Roland Lescure et Bruno Le Maire avaient même présenté, le 15 avril dernier, un « plan d'action » qui prévoyait la création de 45 000 emplois dans ce secteur. Alors que s'est-il passé ? La filière reçoit une aide considérable de l'État pour chaque pompe à chaleur installée en France, que cette pompe soit fabriquée en Slovaquie pour un salaire mensuel de 600 € où à Nantes. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin : le groupe Vaillant préfère fabriquer ses pompes en Slovaquie ou en Turquie. Emmanuel Macron, Roland Lescure et Bruno Le Maire ont-ils condamné cette imposture ? Ils ne l'ont pas fait, pas plus que ne le fera le prochain ministre de l'Économie qui inscrit sa politique dans la continuité de ses prédécesseurs (...).

● CHU DE NANTES ET ÉTABLISSEMENTS MINDIN

(...) L'hôpital est à l'os et il va l'être encore un peu plus. Il y a eu 4 morts aux urgences cet été. Nous avons organisé un premier rassemblement le 22 août, puis un deuxième dans l'action commune au mois de septembre. Nous avons été reçus. On nous a écoutés gentiment et puis... rien ! Pour faire fonctionner les urgences au CHU, il faudrait 120 lits d'aval et 4 créations de postes chez les infirmières et aide-soignantes. Alors que faut-il faire pour obtenir



satisfaction ? Je me pose la question : ne faudrait-il pas faire quelque chose d'un peu plus spectaculaire pour obtenir satisfaction ? (...).

● MINDIN

Nos camarades ont organisé la semaine dernière une nouvelle mobilisation avec plus de 200 agents sur le pont de Saint-Nazaire. Le gouvernement a décidé de faire de l'année 2025, une « grande cause de la santé mentale ». Camarades, vous avez en Loire-Atlantique 1 374 enfants qui n'ont pas de place dans un établissement adapté à leur handicap. Si vous rajoutez les adultes, ça fait 2 500. 394 sont en attente d'une place en IME. 640 enfants sont en attente d'une place en dispositif ULIS. Est-ce que l'on peut continuer comme ça ? Je suis pour que l'on prenne une ou des initiatives supplémentaires et déterminées dans la période qui vient (...)⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Conscient de cette situation inflammable, un conseiller de Michel Barnier, cité par «Le Parisien» du 10 octobre (donc après la CA de l'UD) déclare « Il faut tenir la rue. C'est elle qui peut faire tomber rapidement le gouvernement. Et non le RN ».

⁽²⁾ Voir la 1ère partie de la déclaration de la CA de l'UD en page 5 qui résume l'intervention faite par le secrétaire de l'UD au sujet des retraites.

⁽³⁾ Voir également l'article de Robert Carcouët dans ce numéro.

⁽⁴⁾ La fraude sociale s'élève à 13 milliards d'euros et concerne principalement les cotisations non versées par les employeurs.

⁽⁵⁾ Le secrétaire de l'UD est également intervenu sur 3 autres sujets : la répression, la guerre et la notion d'indépendance.



Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org

LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE UNION DÉPARTEMENTALE

L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 60^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h
Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat - 44200 Nantes
Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr
E-m@il Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2024

- Abonnement GROUPE 1 (à partir de 5 adhésions, ou syndicat incomplet) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 : 12 €uros

(pour les syndicats nous fournissant la liste complète de leurs adhérents)

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel ou moins de 5 adhésions : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

La Commission administrative élargie de l'Union départementale a réuni près de 250 militants le 7 octobre à La Chapelle-sur-Erdre

Ce lundi 7 octobre, la salle était comble pour la Commission administrative élargie de l'Union départementale FO 44 qui s'est tenue à La Chapelle-sur-Erdre en présence de 250 militants. Avant le début de ses travaux, notre instance a été accueillie par Messieurs Laurent Godet - Maire de la Chapelle-sur-Erdre - et Fabrice Roussel - Député de la 5^{ème} circonscription de Loire-Atlantique et

ancien maire de la commune.

Les différentes interventions ou les contributions lues par nos camarades ont permis de rendre compte du dynamisme et de la combativité des syndicats et des sections FO dans le département, ainsi que le démontre la déclaration adoptée à l'unanimité (lire ci-dessous) : « L'abrogation de la réforme des retraites et le retour aux 62 ans, c'est

maintenant ! ». Plus que jamais, l'abrogation de la réforme des retraites est à portée de main. C'est la raison pour laquelle l'Union départementale est engagée sans réserve dans la réussite du meeting confédéral à caractère national, à Paris, le 26 octobre prochain afin d'impulser le rapport de force sur cette exigence.

La tribune (de gauche à droite) : Monique Renaud, présidente de l'UDR CGT-FO 44 - Mathieu Cornillaud, trésorier de l'UD CGT-FO 44 - Anne-Cécile Trégret, archiviste de l'UD CGT-FO 44 - Michel Le Roc'h, Secrétaire général de l'UD CGT-FO 44 - Adrien Leclerc, secrétaire adjoint de l'UD CGT-FO 44 - Yann Couroussé, secrétaire adjoint de l'UD CGT-FO 44.



● Déclaration de la Commission Administrative élargie de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique

L'abrogation de la réforme des retraites et le retour aux 62 ans, c'est maintenant !

Prononcé le 1^{er} octobre dernier, le discours de politique générale du Premier ministre Michel Barnier confirme que celui-ci s'inscrit pleinement dans la continuité de la politique destructrice d'Emmanuel Macron, pourtant ultra-minoritaire et massivement rejetée lors des dernières élections européennes et législatives :

■ RETRAITES

Le Premier ministre s'est dit ouvert à des «aménagements raisonnables» de la réforme des retraites... à budget constant. Nous ne marchons pas dans cette combine. C'est pour son retrait pur et simple, puis son abrogation, que nous avons été des millions à faire grève et à manifester en 2023 : non aux 64 ans, non à l'allongement de la durée de cotisation, maintien de tous les régimes de retraite ! Dans cette situation et conformément au mandat du Comité Confédéral National de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière, la Commission administrative de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique, en présence de 250 militants, décide :

▶ de s'engager pleinement dans la réussite du meeting du samedi 26 octobre à Paris pour l'abrogation de la réforme des retraites ;

▶ d'engager une campagne de diffusion et de collage : « l'abrogation de la réforme des retraites et le retour aux 62 ans, c'est maintenant ! » ;

▶ de s'adresser aux autres organisations syndicales du département, comme l'a fait le

secrétaire général de notre Confédération au niveau national, pour préparer les conditions de la mobilisation, par la grève, pour obtenir satisfaction sur cette revendication.

■ AUSTÉRITÉ

Malgré l'état délabré de l'ensemble des services publics du pays, notamment des hôpitaux où l'on meurt dans les couloirs des urgences, Michel Barnier a annoncé un plan d'austérité qui correspond dans ses proportions à ce que la Grèce a subi avant son effondrement sous les coups de la Troïka (UE, Banque Mondiale, FMI). C'est la récession assurée dans le pays alors même que l'industrie est aujourd'hui en difficulté, notamment dans le département avec les annonces des 225 suppressions de postes à Saunier Duval, de la fermeture de la centrale de Cordemais (1 500 à 2 000 emplois directs et indirects), des licenciements à General Electric, sans compter la baisse d'activité subie dans de nombreuses entreprises.

La Commission Administrative appelle tous les

militants à participer aux actions décidées par le syndicat FO d'EDF Cordemais et la section FO de Saunier Duval pour le maintien des sites et le refus de tous les licenciements.

En l'absence de la prise en compte de nos revendications aux urgences de Nantes et à Mindin, elle mandate le bureau de l'UD pour organiser avec le syndicat FO du CHU de Nantes et celui de Mindin, d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, une campagne de mobilisation déterminée pour :

▶ La création de 120 lits d'aval et la création de 4 postes d'infirmières et d'aide-soignantes aux urgences du CHU de Nantes ;

▶ Le maintien des établissements de Mindin à Saint-Brevin et la création des places nécessaires sur tout le département.

■ MARCHÉ À LA GUERRE

En assurant de nouveau leur «plein soutien»

au gouvernement génocidaire d'Israël en dépit des victimes de la colonisation à Gaza et en Cisjordanie, Emmanuel Macron et Michel Barnier encouragent la perspective d'une guerre généralisée dont les travailleurs et leurs familles seront les premières victimes, là-bas comme ici.

À la barbarie, nous opposons le mot d'ordre de cessez-le-feu immédiat en Palestine, comme au Liban, en Ukraine et partout dans le monde, d'arrêt des livraisons d'armes. C'est cette exigence que nous continuerons à porter dans les manifestations organisées dans le département.

■ SALAIRES, PENSIONS ET SÉCURITÉ SOCIALE

L'augmentation anticipée de 2 % du SMIC ne répond en rien à la perte de salaire réel des travailleurs du fait de l'inflation, tandis que le gel de la revalorisation des pensions pendant 6 mois pénalise fortement nos retraités. L'absence de revalorisation du point d'indice pour 6 millions de fonctionnaires et agents publics est inacceptable, de même que les nouvelles coupes sombres annoncées au niveau de l'assurance maladie.

La Commission Administrative condamne ces mesures. Elle s'associera à toutes les initiatives prises pour s'y opposer.

Elle soutient ses syndicats, qui dans le secteur privé, par le rapport de force et la négociation collective, obtiennent des augmentations de salaire qui maintiennent le pouvoir d'achat des salariés.

Déclaration adoptée à l'unanimité
La Chapelle-sur-Erdre, le 7 octobre 2024

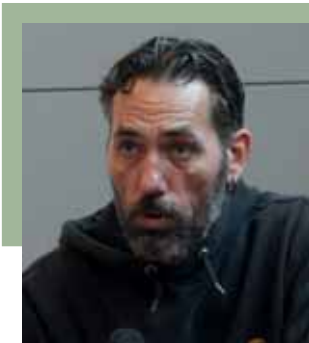




Justine Andersen
Assistante sociale
de l'Éducation nationale

« Le quotidien d'une assistante sociale scolaire ? C'est être confrontée quotidiennement à toutes les violences que vivent nos élèves : harcèlement, violences sexuelles, maltraitance, crise suicidaire, prostitution, délinquance, extrême pauvreté, discrimination, ... C'est essayer de résoudre ces situations dramatiques sans les moyens nécessaires, avec notre responsabilité personnelle engagée. C'est en moyenne en Loire-Atlantique, une assistante sociale pour 1 400 élèves et trois établissements. [...] La santé mentale, priorité du

nouveau premier ministre. Nous avons une solution : créer des postes médico-sociaux en nombre suffisant en milieu scolaire. Médecins, infirmiers, psy et AS, dès la maternelle. [...] La « revalorisation historique » des 3 000 AS de l'EN. Nous étions 1000 à Paris en mars pour manifester devant le ministère afin d'obtenir une revalorisation INDICIAIRE. En réponse, il faudrait se contenter de « 100 balles et 1 mars » indemnitaire... [...] Pour toutes ces raisons, les AS du service social élèves 44 se réunissent cet après-midi à l'appel de FO pour construire notre mobilisation. »



Pascal BERGER,
FO Justice PJJ Grand Ouest

« La Protection Judiciaire de la Jeunesse n'est pas épargnée par la réduction drastique des budgets de l'État. En première ligne dans la prévention de la délinquance, les personnels titulaires et contractuels de la PJJ font tout pour mener à bien leurs missions. Mais fin juillet, l'administration a décidé d'annuler les recrutements de contractuels qui représentent 10 % des personnels au contact avec les usagers. Dramatique pour ces agents, pour les titulaires qui ne peuvent supporter cette nouvelle

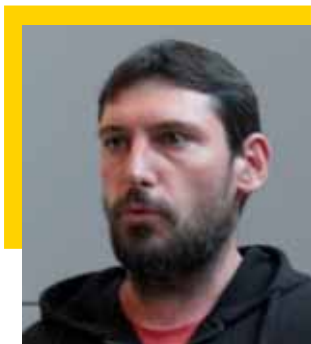
charge de travail et pour les jeunes. Le garde des sceaux, M. Dupont-Moretti, a reçu les organisations syndicales et promis une enveloppe de 3 millions d'euros pour rectifier le tir. Mais la Directrice nationale, Mme Nissan, a décidé d'utiliser cette somme pour autre chose. FO Justice PJJ ne l'accepte pas et continue de se battre pour récupérer les postes. Les agents ne seront pas des fusibles et en cas de dysfonctionnement, les véritables responsables devront rendre des comptes. »



Anne-Cécile Trégret,
Secrétaire de la section FO
France Travail des Pays de la
Loire (voir p. 2, AG annuelle FO
France Travail PDL)



Laurent Narzic,
Secrétaire du syndicat FO des
établissements de Mindin est
revenu sur la mobilisation pour
le maintien des établissements
médico-sociaux de Mindin à
Saint-Brevin-les-Pins (voir p. 7).



Cédric Le Roux
Délégué syndical FO Point P

« Cédric a expliqué la façon dont le syndicat FO s'est implanté sur la plateforme logistique de Saint-Aignan de Grand Lieu qui regroupe environ 1 060 salariés. « Il n'y avait plus de représentant FO depuis 2014 et aucun représentant FO à la région depuis la création des CSE en 2019. » Le directeur s'était entouré de cadres et d'un élu central pour diriger l'entreprise et ces deux dernières années, les décisions de déménager l'entreprise

à Montbert et de fusionner Point P avec Deco-Ceram ont entraîné une surcharge de travail « malgré les nombreuses heures supplémentaires effectuées et l'intégration de nombreux intérimaires ». [...] J'ai alors créé ma liste FO pour les élections de juin 2023. Deux titulaires et trois suppléants ont été élus. » C'est aujourd'hui l'outil syndical qui leur permet de gagner sur les revendications (voir n° 750 de L'OS, p. 2).



Christelle Tonnelier
DGFIP FO

« Aujourd'hui je vais vous parler des sanctions disciplinaires au sein des Finances publiques. Cela va de l'exclusion temporaire ou du déplacement d'office à la révocation. En 2022, 89 agents ont été sanctionnés dont 2% ont été radiés, 16 % ont été révoqués et 55 % condamnés à des exclusions. Désolée pour cette litanie de pourcentages mais c'était indispensable pour évoquer l'obsession de notre ancien ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini à vouloir « lever le

tabou du licenciement » dans la Fonction Publique. Il a ainsi bien participé au fonctionnaire bashing en ne retraçant que ce qui l'intéressait. Il m'arrive de plus en plus souvent d'accompagner des collègues en audition parce que la Direction régionale des Finances publiques engage une procédure disciplinaire à leur rencontre. C'est un travail énorme qui est nécessaire avant de s'y rendre, d'autant que cela génère beaucoup de stress et d'émotions pour l'agent concerné ».



Yann Le Fol,
Groupement Départemental
des services de Santé

« Les fermetures de lits en psychiatrie, à l'hôpital ou dans le médico-social s'accroissent de plus en plus avec à la clé, des patients qui ne sont pas pris en charge avec comme résultat des décès dans certains cas ! Un détail ou des futilités sans doute pour le gouvernement. Dans le privé, les actionnaires qui ont investi dans les EHPADs ou les cliniques pensent simplement à engranger les dividendes mais se moquent royalement de la prise en charge des

patients ou résidents. Le constat est là, mais à FO, nous prenons nos responsabilités, tout comme le 22 août et le 14 septembre où nous nous sommes mobilisés [...]. Des AG et la préparation de la grève, c'est ça la réponse qu'il faut opposer à ce gouvernement qui veut détruire encore plus les acquis sociaux des salariés ! [...] Il va falloir très certainement muscler nos visites à l'ARS ou au Conseil Départemental [...] ».



Jérémy Beurel,
Secrétaire adjoint du syndicat
FO CHU de Nantes

« Avant de parler du CHU, nous réitérons notre appel au cessez-le-feu à Gaza où les horreurs continuent dans l'indifférence la plus totale ! C'est maintenant le Liban qui se retrouve sous les bombes où plus d'un millier de civils sont déjà morts. Nous dénonçons cette escalade guerrière [...] Lors de sa visite à Necker, le premier ministre Barnier a été clair : « Nous ne ferons pas de miracle ! » Mais les hospitaliers n'ont pas besoin de miracles ! Le temps de la

charité et des hospices est terminé grâce à la sécurité sociale ! Les hospitaliers ont besoin : de bras, de lits et de moyens ! [...] Rigueur budgétaire depuis 40 ans. Voilà pourquoi on a des morts aux urgences, faute de places en hospitalisation ! L'association SAMU de France alerte sur 150 décès inexplicables aux urgences par mois en France ! [...] Nous continuons de marteler nos revendications, en particulier l'ouverture de 120 lits d'aval.»



Nicolas Toquec,
FO TAN (NAOLIB)

« La Semitan est une belle entreprise. Elle brille de l'extérieur... mais de moins en moins de l'intérieur. Avant l'été, nous avions 12% d'absentéisme, des arrêts maladie psychologiques, des troubles musculo-squelettiques qui apparaissent de plus en plus... du matériel qui apparaît en bon état mais qui apporte de plus en plus de stress pour le personnel roulant. [...] Dès que ça ne va pas à l'intérieur de la Semitan, on souhaite être

vus à l'extérieur. Donc on se met devant les dépôts, on agite les drapeaux. Pour certains c'est de la guignolerie, mais nous on s'aperçoit qu'après avoir remonté la section il y a quatre ans, être représentatifs depuis deux ans [...], en serrant des mains, en rencontrant les usagers et les politiques, on commence à peser. [...] Je reste persuadé que cela nous permettra d'obtenir pour les agents de la Semitan des conditions de travail bien meilleures et des rémunérations qui sont à revoir.»



Monique Renaud,
Secrétaire de l'Union
départementale des Retraités
FO 44 (UDR FO)

« Monique Renaud a dénoncé le report de revalorisation des retraites au 1^{er} juillet 2025, un manque à gagner de 80 euros en moyenne, alors que l'article 161-23-1 du code de la Sécurité Sociale la prévoit au 1^{er} janvier de chaque année. Elle explique : « En 2023, 50% des 17,3 millions de retraités ont une pension inférieure à 1 570 € brut, 20 % autour de 1000€ et 1,7 million est sous le seuil de pauvreté. Le niveau des retraites baisse.

L'UDR revendique donc une augmentation de 10 %. L'UDR revendique également le retour au système de Sécurité Sociale de 1945 afin de garantir la prise en charge et la protection des plus fragiles à l'Hôpital et en EHPAD. » Elle conclut en appelant les syndicats à envoyer à l'UDR les coordonnées des camarades avant leur départ en retraite afin qu'ils restent organisés. « Salarié un jour, syndiqué toujours. »



Patrick Bourget,
Secrétaire départemental du
SNFOLC 44

« La nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Anne Genetet, n'a aucun lien avec l'école. Elle poursuivra la même politique d'austérité: choc des savoirs, suppressions de postes, etc. Elle va profiter de la baisse démographique pour supprimer 2 000 écoles plutôt que d'abaisser les effectifs dans les classes, ce qui permettrait la réussite des élèves et l'amélioration de nos conditions de travail. Dans nos tournées d'établissements, les collègues nous font part de leurs préoccupations. Le nombre d'élèves par classes,

l'augmentation du point d'indice pour la hausse des salaires, la défense de l'Hôpital et des structures spécialisées pour scolariser les élèves dans les meilleures conditions (lire la contribution collective des AESH ci-dessous). Pour l'abrogation de la réforme des retraites qui est au centre des discussions, avec l'UD FO 44 et la confédération, nous participerons à la réussite du meeting FO du 26 octobre à Paris en envoyant une délégation du syndicat. »



Bruno Potier,
FO Prévention Sécurité

« Les heures de nuit et week-end sont majorées de 10 % à l'heure actuelle. Lors de la séance de négociation nationale du 23 septembre 2024, nous avons revendiqué son doublement. Le principal syndicat patronal a dit non. Nous avons négocié il y a environ un an, un accord triennal d'augmentation des salaires de 5 % au 1^{er} janvier 2024, 3,2 % au 1^{er} janvier 2025 et 2,8 % au 1^{er} janvier 2026. Et alors que l'accord a été signé, le principal syndicat patronal

veut aujourd'hui remettre en cause l'augmentation au 1^{er} janvier 2025. C'est bien entendu inacceptable. Rappelons que plus de 70% des salariés de la sécurité privée sont au SMIC [...]. Je tiens également à saluer la présence ici de Philippe DRONET, notre délégué syndical FO GSF Mobilité à l'aéroport de Nantes, (prise en charge des personnes à mobilité réduite) qui développe sa section syndicale face à un patron qui ne respecte rien.»



Erwan Lever,
Syndicat FO
des organismes sociaux 44

« Le gouvernement s'attaque à la Sécurité sociale en annonçant un déficit du budget. Il prévoit donc la disparition du service du Contrôle Médical pour 2025 en le fusionnant avec la CPAM et la CGSS par un transfert de ses activités et des personnels. C'est la fin de l'indépendance du Service Médical vis-à-vis de l'organisme payeur, la CPAM, et donc du secret médical. FO s'est adressée à la nouvelle ministre de la Santé pour exiger le retrait de ce projet et a appelé à la grève le 3 octobre avec la CGT et la

CGC. Mobilisation massive avec 100% de grévistes dans certains départements et 500 salariés réunis devant la CNAM. FO estime qu'il faut se battre contre la fraude fiscale, évaluée à 100 milliards. Rappelons surtout que les exonérations de cotisations patronales ont atteint les 150 milliards d'euros en 2022 et 2023. Le trou de la Sécurité sociale est donc fabriqué de toutes pièces.»

(Lire également «Attaques en règle contre la Sécurité sociale» P.7)

● Angélique Rondeau - FO Saunier Duval ECCI

« Angélique Rondeau, en négociations le jour de la CA, apporte les derniers éléments de la mobilisation à Saunier Duval, après l'annonce mi-juillet de la suppression de 225 postes par le groupe allemand Vaillant : « Le 9 septembre, nous avons organisé un débrayage avec une soixantaine de salariés. Nous installons régulièrement un barnum devant le site pour rencontrer les salariés qui souhaitent discuter avec les élus de la section. Nous savons qu'avec la visibilité de FO et nos mots d'ordre, notre action pèse sur la

direction. Plusieurs points d'infos sont prévus durant le mois d'octobre. Aujourd'hui, nous sommes au stade des négociations. Avec nos forces, nous mettons tout en œuvre pour parvenir à l'action commune, dans l'intérêt de la défense des intérêts matériels et moraux des salariés, pour la défense de nos emplois et le maintien de l'usine à Nantes. Merci à l'UD de Loire-Atlantique, au bureau des métaux de Nantes et à toute l'interpro pour leur soutien continu et leur disponibilité permanente. Remerciements particuliers aux camarades de FO Semitan. »

● Christophe Juino - FO EDF Cordemais

« Le président du groupe EDF a annoncé de façon soudaine, par voie de presse, la fermeture prochaine de la centrale EDF de Cordemais. La centrale d'une puissance de 1 200 MW sera fermée en 2027. [...] En termes d'emplois et de sauvegarde de l'économie de vie locale pour le territoire, cela pourrait se traduire par une véritable catastrophe sociale. Les conséquences les plus désastreuses seront le volume de l'emploi avec 500 emplois directs (340 agents EDF ET 160 prestataires) et 1 500 emplois indirects qui

seront concernés. [...] EDF, majoritairement détenue par l'État, prend la décision surprenante de réduire volontairement sa production d'électricité, [alors que] ces sources d'énergie deviennent de plus en plus rares depuis la fermeture de Fessenheim. [...] La politique énergétique de la France se base uniquement sur le nucléaire et le renouvelable mais [...] nous, à Cordemais ce que l'on veut c'est un projet d'avenir de production d'électricité thermique pilotable, décarbonée, pérenne...

● Contribution collective AESH

« Sans aucune formation spécifique, les AESH se voient attribuer des élèves avec un handicap lourd, parfois violents, qui relèvent de structures spécialisées... Et, pour «protéger» les autres élèves et les professeurs, certains de ces élèves sont mis en dehors de la classe, seul à seul avec l'AESH [...] : Tout cela n'a rien à voir avec de l'inclusion ! La situation est tellement insupportable que certaines de nos collègues démissionnent [...] Quelle honte ! Les élèves subissent la mal-

traitance institutionnelle au prétexte de l'inclusion systématique et surtout du fait du manque de places dans des structures spécialisées, adaptées aux besoins des élèves. Mais nous subissons nous aussi la maltraitance institutionnelle de notre employeur, qui ne nous protège jamais en cas de violences physiques ou morales. [...] Heureusement, nous avons l'organisation syndicale pour nous épauler et défendre nos intérêts, pour un vrai statut, un vrai salaire.

● Élections Très Petite Entreprise (TPE)

Élections TPE (TRÈS PETITE ENTREPRISE)

FO

Du 25 novembre au 9 décembre 2024

INFO-TPE.fr

Qui est concerné ?
Les élections des « Très Petites Entreprises » dites TPE se déroulent du 25 novembre au 9 décembre 2024. Elles concernent toutes les entreprises ou associations de moins de 11 salariés, hors secteur agricole. Elles concernent également le service à la personne, les salariés du particulier employeur, les assistantes maternelles, etc.

Pourquoi voter FO ?
■ Pour être représenté au niveau national. FO revendique notamment l'augmentation des salaires (SMIC, 13^{ème} mois, prime de transport pour tous...)
■ Pour être représenté au sein de la Commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI) des Pays de la Loire. FO négociera l'accès à de nouveaux avantages à l'égard de ceux des Comités sociaux d'entreprise.
■ Pour être consulté et défendu aux Prud'hommes.

Qui peut voter FO ?
■ Les salariés en CDI ou CDD d'une entreprise de -11 salariés ou employés à domicile en décembre 2023.
■ Les salariés ayant 16 ans révolus le 25 novembre 2024.
■ Quelle que soit la nationalité.

Comment voter FO ?
Le vote s'effectue entre le 25 novembre et le 9 décembre 2024. Il est simple, rapide et confidentiel.
■ Sur Internet sur le site de l'élection : election-tpe.travail.gouv.fr
■ Par courrier : retourner le bulletin de vote dans l'enveloppe fournie, qui sera reçue en novembre. C'est gratuit.

FAITES VOTER FO

Lors de cette Commission administrative élargie, un cahier de votants et un QR code à destination des salariés des TPE (entreprises de moins de 11 salariés), renvoyant au site inFO-TPE.fr relatif aux élections TPE ont été distribués aux 250 militants présents.

Une présentation de cette élection a par ailleurs été réalisée par Yann Couroussé, secrétaire-adjoint de l'Union départementale FO 44.

Nous connaissons toutes et tous, autour de nous, des salariés qui travaillent dans une TPE. Pour réussir le vote FO lors des élections TPE qui se dérouleront du 25 novembre au 9 décembre 2024, il nous suffit d'impliquer nos propres adhérents dans le vote.

Le cahier de votants, disponible à l'Union départementale sur demande, a ainsi pour objectif de permettre à nos adhérents de lister les contacts qui, autour de lui, pourraient voter FO et de les accompagner dans cette démarche.

Première étape : s'assurer que les salariés concernés ont bien reçu leurs courriers avec les codes pour prendre connaissance de l'espace de vote en ligne. Merci à toutes et tous pour votre aide et implication, sachant que le résultat de ce scrutin compte pour le calcul de notre représentativité nationale.

Samedi 26 octobre
Abrogation de la réforme des retraites

Meeting confédéral
Maison de la Mutualité - Paris

ILS SONT TROP NOMBREUX!
ILS VIVENT TROP VIEUX!
ILS ONT TROP D'POGNON!!!



L'Union départementale a réservé des places de train
Inscriptions auprès de vos syndicats

Maintien des Établissements de Mindin à Saint-Brevin



Après l'assemblée générale qui a réuni 230 agents mardi 10 septembre dernier (voir art. p. 5 de L'OS n°750), un rassemblement s'est tenu lundi 30 septembre. À cette occasion, 200 collègues ont diffusé des tracts sur le pont de Saint-Nazaire pour médiatiser le projet de délocalisation des établissements médico-sociaux de Mindin et contrecarrer les arguments avancés par l'ARS et le Conseil départemental. Par exemple, une délocalisation n'apporterait pas de nouvelles places alors que plus de 2 000 familles sont en attente de capacités d'accueil pour des enfants ou des adultes en Loire-Atlantique. Certaines familles seraient en revanche mises en difficulté par un éloignement de

l'établissement.

Sur l'argument de la submersion, à peine 10 % du site seraient situés en zone inondable et la digue qui l'entoure a été rehaussée à 4m80 (la cote Xynthia s'élève à 4m20).

Force Ouvrière a récemment présenté à l'Agence régionale de Santé, (ARS) au Conseil départemental et au sous-préfet un projet sérieux qui démontre que le site est adaptable aux contraintes de sécurité en déplaçant certaines activités et en procédant à la rénovation de bâtiments.

Les collègues sont déterminés et prêts à d'autres actions au Conseil départemental et à l'ARS afin d'obtenir l'arrêt de la délocalisation des établissements sociaux et médico-sociaux de Mindin. ■

Salariés étrangers = Trappe à bas salaires *



Des salariés étrangers de différentes nationalités sont surexploités et abusés par des sociétés sans scrupule. La Loire-Atlantique n'est hélas pas épargnée. Après avoir soudainement constaté une diminution de leur salaire, certains d'entre eux se sont déplacés à l'Union départementale Force Ouvrière pour obtenir des renseignements et de l'aide.

Le syndicat a donc commencé par vérifier les documents dont ils disposaient depuis leur embauche. Pour certains, pendant quelques mois, la rémunération était conforme à la législation française, avec des bulletins de paie soumis à cotisations salariales et patronales. Mais pour d'autres, cela n'a jamais été le cas. Et depuis peu, l'ensemble des bulletins de paie s'est transformé en un simple virement bancaire mensuel avec un salaire réduit de 50 % du net et la disparition des cotisations salariales et patronales.

Face à ces abus de pouvoir, le syndicat est intervenu auprès de chaque employeur.

La politique anti-immigration menée depuis des années par Emmanuel Macron a sévèrement restreint les droits des personnes étrangères qui sont devenues des cibles idéales sur

le marché du travail.

Les employeurs ont à présent la main sur le renouvellement des cartes de séjour pour les salariés étrangers. On peut imaginer aisément le chantage de certains patrons. Si tu ne fais pas ce que je dis ou si j'apprends que tu es allé te plaindre à un syndicat, c'est terminé pour toi. Pas de validation pour le renouvellement de ta carte de séjour, le centre de rétention et une OQTF** à la clé.

Dans une interview du 19 décembre 2023, Patrick Martin, le patron des patrons, a souligné que « d'ici 2050, nous aurions besoin, sauf à réinventer notre modèle social, sauf à réinventer notre modèle économique, de 3,9 millions de salariés étrangers ».

L'objectif est clair : abaisser encore le coût du travail en utilisant la division pour que les actionnaires puissent continuer de s'enrichir. ■

Robert Carcouët

* Situation dans laquelle un employeur maintient le salaire de ses employés à un bas niveau pour continuer à bénéficier d'avantages particuliers (réductions de cotisations sociales, fiscalité réduite, etc.).

** Obligation de quitter le territoire français

Grève totale à Saunier Duval ECCI Aucun licenciement, aucun départ contraint



Ce lundi 14 octobre, l'usine Saunier Duval ECCI (Nantes), qui appartient au groupe allemand Vaillant, était à l'arrêt. La grève à l'appel de FO et de la CFTD a été suivie par la quasi-totalité des salariés la production, de la réception et du magasin, ainsi que par des cadres ayant rejoint le piquet de grève pour contester le plan social qui menace un tiers des effectifs.

Dans ce cadre intersyndical, FO a rappelé ses revendications : refus du plan social et de ses 225 suppressions de postes, maintien de tous les postes et de l'activité du site. « Ni départs contraints, ni licenciements », comme le rappelait la banderole installée sur le piquet de grève, installée dès l'embauche de la première équipe à 5h20.

Ces revendications sont d'autant plus légitimes que la direction de Saunier Duval ECCI vient d'annoncer - en plein plan social ! - vouloir restaurer les 2x8 sur les lignes de production des pompes à chaleur et mettre en place les 3x8 sur celles des chaudières.

À suivre donc. Dans tous les cas, l'Union Départementale se tient aux côtés du syndicat des Métaux de Nantes & Région et de sa section FO Saunier Duval ECCI pour le maintien de tous les emplois et de l'activité du site.



Attaques en règle contre la Sécurité sociale

De manière concomitante à l'élaboration du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025 (PLFSS 2025), le Premier ministre a annoncé une attaque en règle contre la Sécurité Sociale.

Pour le gouvernement, il s'agit de poursuivre la remise en cause de la Sécurité sociale engagée par ses prédécesseurs, car comme le dit Bruno Le Maire : « Notre modèle social, c'est ça qui risque de faire réellement dérapier les comptes publics ». Ce ne seraient pas les 80 milliards d'exonérations de cotisations patronales en 2023 qui mettent à mal l'Assurance Maladie mais les assurés malades !

Tout y passe :

Le gouvernement entend faire 4 milliards d'économie sur le dos des retraités en décalant au 1^{er} juillet la revalorisation des retraites de base - et non au 1^{er} janvier comme le dispose le Code de la Sécurité sociale. En effet, la revalorisation des retraites consiste à prendre en compte l'inflation de l'année précédente.

Les remboursements des tarifs des consultations chez le généraliste, chez le spécialiste et chez les psychiatres (terminée la psychiatrie « grande cause nationale » annoncée dans le discours de politique générale du Premier ministre !) passeraient de 70 à 60 %. Cette mesure induirait un effet report de financement sur les complémentaires santé qui, bien évidemment, le répercuteront sur leurs tarifs.

La prise en charge des prestations paramédicales pourrait être « toiletée »... traduisez « diminuée ».

De nouveaux médicaments seraient déremboursés car considérés comme ayant un « service médical rendu » insuffisant.

Des économies sont annoncées concernant la biologie médicale et les transports sanitaires, ainsi qu'une réforme de l'indemnisation des indemnités journalières maladie versées lors des arrêts de travail prescrits par un médecin. Arrêtons-nous sur cette dernière mesure. L'article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 précise l'objectif de la Sécurité sociale : est « instituée une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles sont les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et à compenser les charges de famille qu'ils supportent ».

Les indemnités journalières versées aux assurés en arrêt de travail sont un revenu de remplacement dont le montant est de 50 % du salaire journalier de l'assuré calculé à partir des salaires bruts perçus au cours des 3 derniers mois précédant l'arrêt de travail, dans la limite de 1,8 fois le SMIC mensuel.

En proposant de limiter l'indemnisation à 1 400 euros, le gouvernement déconnecte l'indemnité du salaire de référence et le transforme en une sorte de forfait qui demain peut encore être diminué. Cela deviendrait une prestation d'assistance. Ce n'est plus la Sécurité sociale.

Comme le dit la section fédérale Force Ouvrière des organismes sociaux : « Pour pouvoir remettre en cause

le droit aux arrêts maladie, il faut au gouvernement détruire tous les organes de la Sécu créés pour protéger les travailleurs et leur famille ».

■ LA DISPARITION DES SERVICES DU CONTRÔLE MÉDICAL

Le 18 septembre 2024 - soit la veille de l'annonce du PLFSS 2025 - les salariés des Directions régionales des services médicaux (DRSM) ont appris brutalement la disparition des services du Contrôle médical.

Le Contrôle médical est indépendant de l'organisme payeur, des Caisses primaires et donc de la Caisse nationale et du gouvernement. C'est la garantie du secret médical. Il a été créé pour protéger les assurés contre les pressions du patronat. Il donne ses avis en fonction de l'état de santé de l'assuré (arrêts de travail, affection de longue durée, reconnaissance de l'inaptitude au travail, accidents du travail, invalidité etc.), indépendamment des injonctions économiques.

Le 3 octobre dernier, à l'appel de FO, de la CGT et de la CFE-CGC, la grève a été massive dans les services médicaux. Mais comme le dit cette intersyndicale « le retrait de ce plan (...) n'est pas seulement l'affaire des agents du service médical (...), elle est l'affaire de tous les assurés sociaux, notre affaire à tous pour préserver les fondements de la Sécurité sociale ». ■

Claire Compain

L'Os a lu

Le 1^{er} octobre, dans son discours de politique générale, Michel Barnier, premier ministre issu d'une formation politique ayant obtenu 5,41 % des suffrages exprimés aux dernières législatives, a évoqué une « dette financière colossale », ajoutant : « notre responsabilité, c'est d'alléger le fardeau et de retrouver des marges de manœuvres budgétaires ». Le 10 octobre, le gouvernement a détaillé les mesures d'un plan d'austérité sans précédent prévoyant 20 milliards de hausse de la fiscalité et 40 milliards de baisse des dépenses, 20 pour l'État, 7 pour les collectivités locales et 15 pour la Sécurité sociale particulièrement matraquée. Les 17 millions de retraités vont devoir se serrer un peu plus la ceinture avec le report de la revalorisation de leurs pensions. Le plafond d'indemnisation des arrêts maladie va baisser. Les consultations médicales seront moins remboursées par l'assurance-maladie, ce qui va à terme, entraîner la hausse des tarifs des mutuelles (pour ceux qui en ont une). Quant à l'Éducation nationale, elle va perdre 4 030 postes d'enseignants, dont 3 800 dans le primaire...

Alors que pour l'immense majorité de la population, les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, ils ont toujours représenté un fardeau pour les serveurs du capital financier, un espace de valorisation capitalistique encore inexploité et donc un obstacle à la réalisation de profits. Pour y parvenir, les arguments sont toujours les mêmes, l'État dépenserait trop, vivrait au-dessus de ses moyens ⁽¹⁾. Tous les travailleurs peuvent constater que la réalité est toute autre.

Les quatre décès survenus aux urgences du CHU de Nantes en août démontrent bien l'état de l'hôpital public soumis à une politique de rentabilité. Il ne s'agit malheureusement pas de cas isolés. Selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), un service du ministère de la santé, plus de 80 000 lits ont été fermés par les gouvernements successifs entre 2000 et 2022, avec tous les dangers qui en résultent pour la population. En ce qui concerne l'Éducation nationale, la nouvelle ministre Anne Genetet, (ex-coordinatrice politique de la Loi de programmation militaire 2024/2030 au budget de 413 milliards d'euros), a affirmé que « Le navire ne changera pas de cap » confirmant ainsi une politique rejetée par l'immense majorité des personnels, marquée par une dégradation continue des conditions d'exercice et par, déjà, une coupe budgétaire de 900 millions d'euros en 2024. Quant aux services publics de proximité, depuis une vingtaine d'années, de multiples réformes, prises au nom d'économies budgétaires, ont détruit leur maillage territorial et leurs emplois. En 2018, le premier ministre de l'époque, Edouard Philippe déclarait : « L'objectif, c'est l'efficacité de la dépense publique, et qu'il faille diminuer l'emploi public dans certains domaines, ça me semble évident ». La Cour des comptes, dans un rapport publié ce mois de septembre 2024, rappelle que « 14 % des effectifs dans l'administration territoriale de l'État (11 000 ETP) ont disparu entre 2010 et 2022, en particulier dans les préfectures et sous-préfectures ». La saignée va continuer avec une coupe de près de 7 milliards d'euros prévue dans

Crépuscule impérial

Le scénario semble désormais se répéter dans ce que l'on a coutume d'appeler les « confettis d'empire »...

Cette fois, c'est au tour de la Martinique de s'embraser, depuis le mois de septembre, dans une puissante mobilisation contre la vie chère. Il faut dire que dans l'île française des Antilles, où 90 % des biens de consommation sont importés, les prix des produits alimentaires dépassent de 40 % ceux de la métropole, selon une étude de l'Insee parue en 2023.

L'application « Kiprix », un comparateur de prix monté par un jeune développeur de sites Internet vivant à Fort-de-France, nous en donne un aperçu éloquent : 11 euros pour un paquet de pain de mie, contre 1,45 euros dans l'Hexagone ! Plus 68 % pour du jus d'orange, et plus 50 % pour des couches...

Dans un contexte où 27 % de la population martiniquaise vit sous le seuil de pauvreté, les responsables de cette gabegie sont pourtant connus. À l'origine de cette situation : une poignée de grands groupes, dans des positions de quasi-monopole, à la tête desquels se trouvent les familles de békés (descendants des premiers colons esclavagistes) qui n'hésitent pas à augmenter démesurément les prix des produits de consommation pour alimenter leurs taux de marge exorbitants.

De son côté, le gouvernement Macron-Barnier a bien sûr choisi son camp : « Il faut rétablir l'ordre », avec « des renforts qui ont été acheminés ou vont l'être », avertit le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, interviewé sur BFM TV, en marge d'un déplacement en Seine-et-Marne, le vendredi 11 octobre. Tout un symbole, celui-ci s'est illustré en appelant à la rescousse, fin septembre, la CRS 8, une compagnie spécialisée dans la lutte contre les « violences urbaines », un événement inédit depuis la répression sanglante de 1959.

En réponse à la colère des Martiniquais, l'État français a donc déployé tout son arsenal répressif : interpellations à la chaîne, couvre-feu, interdictions de manifester, etc. À ce jour, trois morts sont déjà à déplorer...

« Ça montre à quel point ils s'en foutent à Paris de ce qu'il se passe ici », se désole Léa, une infirmière interviewée par le journal Libération. « Un mois et demi de mobilisation et la seule annonce qu'on fait, c'est de nous renvoyer encore plus de forces de l'ordre. C'est juste attiser la haine contre la haine. »

Une situation qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler le sort de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, alors qu'en représailles du soulèvement du printemps dernier, le gouvernement a fait le choix de déporter en France,



Christian Tein, Président du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) et six de ses camarades, reprenant ainsi une vieille pratique de l'État colonial.

Comble du cynisme, alors que l'organisation à la tête de la mobilisation contre la vie chère, le Rassemblement pour la protection des peuples et des ressources afro-caribéens (RPPRAC), a posé ses revendications – égalité des prix avec la métropole, départ de la CRS 8 –, c'est le moment où le gouvernement annonce, dans son projet de loi de finances 2025, un rabot de 250 millions d'euros des fonds dédiés aux Outre-Mer... Jusqu'à quand tout cela peut-il durer ?

Au temps béni des colonies



Le pire serait-il toujours à venir Lau ministère de l'Éducation nationale ? Au regard des débuts effectués par la nouvelle locataire de la rue de Grenelle, Anne Genetet, il semble effectivement que celle-ci puisse, d'ici peu, prétendre s'asseoir à la table de ses illustres prédécesseurs : Oudéa-Castéra, Attal, Blanquer et compagnie...

Dans un message partagé près de 1 000 fois sur le réseau social X, dimanche 22 septembre, une internaute a exhumé des annonces pour des cours de cuisine postées il y a dix ans par l'actuelle ministre sur son compte Facebook, alors qu'elle était « expatriée » à Singapour.

Anne Genetet, qui était installée dans la cité-État depuis 2005, y a, en effet, fondé une entreprise, « Help Agency », destinée à conseiller les autres « occidentaux » pour le recrutement et la « gestion » de leur personnel de maison.

Petit florilège :

Sur le site de sa compagnie – supprimé précipitamment, mais auquel Franceinfo a eu accès –, la ministre de l'Éducation nationale explique ainsi, ni plus ni moins, que « Les congés payés ne sont ni obligatoires ni recommandés » !

Mais ce n'est pas tout ! Dans une tentative pour justifier les différences culturelles entre l'Occident et l'Asie, celle-ci recommande : « Évitez émotion et compassion. Ne faites aucune remarque négative devant témoin », car « une helper qui se sent humiliée devient ingérable ; elle cherchera à changer de famille », met-elle en garde.

Autre conseil : « N'embauchez pas une domestique qui a déjà travaillé pour des occidentaux, elle risquerait de se montrer plus exigeante ». À l'inverse, « les employées qui n'ont connu que des familles locales, chinoises par exemple, sont souvent plus flexibles,

plus attentives et ont pour la plupart développé un grand sens du service », allusion au stéréotype du travailleur asiatique docile et besogneux...

Quant au « Yes M'am », celui-ci n'est « rien de plus qu'un refrain qui exprime la soumission et le respect », prétend-elle nous apprendre, tout en précisant que les employés de maison n'expriment pas vraiment ce qu'ils pensent.

Un témoignage qui nous ramène donc aux plus « grandes heures » de la geste coloniale, mais tout cela n'était sans doute pas de nature à indisposer le couple Macron-Barnier au moment de sa nomination. Pire, le profil d'Anne Genetet avait sans doute tout pour plaire...

Au moment où le gouvernement annonce une nouvelle saignée de 4 000 suppressions de postes d'enseignants en 2025, on se rappelle que la ministre, dans une ode au SNU devant la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le 14 mai dernier, avait déclaré que : « l'esprit de défense doit être cultivé en chaque citoyen dès le plus jeune âge. [...] Il s'agit de mettre en œuvre la souffrance, la discipline et les rites »...

Dresser la jeunesse comme on dresse des travailleurs domestiques, c'est sans doute ça le plan ! Mais il y a loin de la coupe aux lèvres...

⁽¹⁾ Mot poli pour qualifier une employée de maison.

L'Os a lu

le budget 2025.

Ajoutons que le traitement des fonctionnaires, qui représentait 14 % du PIB au milieu des années 90, en représente aujourd'hui 12,2 %.

Si la dette publique a effectivement explosé, elle était de 60 % du PIB au début des années 2000 pour atteindre aujourd'hui 110,6 % du PIB, il est ainsi clair que cela ne provient pas d'une augmentation des dépenses de l'État au service de la population. Quelle est alors l'origine de cette augmentation ? On appelle dette publique la dette de l'État, des collectivités locales (régions, départements et communes) et des systèmes de protection sociale.

À la fin 2023, son montant s'élevait à 3 101,2 milliards d'euros, la dette de l'État représentant à elle-seule 81 % de ce montant. Si l'État a une dette, c'est qu'il a emprunté, et s'il a emprunté, c'est que ses dépenses ont dépassé ses recettes, c'est ce qu'on appelle le déficit budgétaire. Plusieurs raisons expliquent le creusement des déficits et donc de la dette qui les finance. Depuis 1993, l'article 104 du traité de Maastricht interdit totalement à l'État de se financer auprès de la Banque de France qui prêtait à des taux faibles, voire nuls, l'obligeant ainsi à emprunter auprès des marchés financiers à des taux beaucoup plus élevés. Par conséquent, pour rembourser le capital et payer les intérêts de la dette, l'État emprunte, s'endette, emprunte etc. On en arrive à une situation où la charge de la dette, qui est l'ensemble des dépenses consacrées au paiement des seuls intérêts de la dette, devrait atteindre près de 50 milliards d'euros en 2024, devenant ainsi la troisième dépense de l'État. Il faut donc bien comprendre que la dette de l'État, loin d'être un fardeau, est une véritable poule aux œufs d'or pour les capitalistes et les spéculateurs qu'ils ne veulent en aucun cas voir disparaître.

Une autre raison à l'explosion de la dette publique est bien sûr la baisse des recettes de l'État qui résultent des exonérations massives d'impôts et de cotisations sociales accordées au patronat (donc au privé !). En 1985, l'impôt sur les sociétés capitalistes était de 50 %. Il est aujourd'hui de 25 %. Des chercheurs du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques ont montré que, depuis 20 ans, les entreprises ont bénéficié au total de plus de 1 800 milliards d'euros sous forme d'exonérations fiscales et sociales. Le montant des exonérations de cotisations sociales en 2024 est prévu à 91 milliards d'euros, dont une partie est certes compensée, mais par quoi sinon par l'impôt, c'est-à-dire par l'argent public !

Le discours anxigène d'un premier ministre minoritaire ne saurait masquer la réalité : cette dette, ces déficits ne sont pas ceux des travailleurs, ils n'ont pas à taire une seule revendication, sacrifier un seul droit, une seule conquête, pour les financer.

⁽¹⁾ Le 9 octobre, sur France-Info, le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, qui perçoit près de 300 000 euros par an, a déclaré :

« Notre pays est dans la situation d'une famille qui vit au-dessus de ses moyens ».